

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 17 AVRIL 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARIILLON Christian, AUDIER Marc, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Owria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés : PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SILVE Wiebke donne pouvoir à PARIILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, MAILLARD Laurent donne pouvoir à MONTABONE Michel, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, ROUX Chantal.

Absents non excusés : MARROU Jehanne, CEARD Audrey, RIFFAUD Jean-Louis.

RAPPORT N°2025/121 : SMICTOM : Avenant n°2 au marché de travaux pour la création d'une plateforme de compostage et d'une plateforme d'exploitation

Vu la délibération n°2024-203 du 25 juillet 2024 pour l'attribution du marché de travaux pour la création d'une plateforme de compostage et d'une plateforme d'exploitation ;

Vu l'article R2194-8 du code de la commande publique autorisant des modifications inférieures à 10 % sur un marché de travaux ;

Montant initial du marché : 1 598 575,80 € HT

Nouveau montant suite à avenant 1 : 1 706 512,14 € HT

Vu l'avis de la commission de marché du 17 avril 2025.

La chute de neige de décembre à basse altitude, a détrem্পé les sols empêchant la pose des enrobés comme prévu initiale. Ces derniers ont été reprogrammés pour le printemps entraînant une augmentation de la durée et des travaux supplémentaires pour la remise en forme des sols.

Pour cela, il est proposé un avenant n°2 d'un montant de 49 642,48 € HT, ce qui représente une augmentation de 2,90 % (9,85 % en cumulant les avenants 1 et 2).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°2 de 49 642,48 € HT ;

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 005-200067742-20250417-2025042411-DE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD